A] ORIENTATIONS DE MCCP MADAGASCAR *(V 2022)*

Mouvement

Le mouvement Chrétien de Cadres et de Professionnels (MCCP) est un mouvement organisé au sein de l'Église qui participe activement à la mission évangélisatrice : *"Je t'ai établi comme lumière pour les nations afin que tu apportes le salut au bout du monde"* (Isaïe 49,6)

Dans tous les secteurs de la vie de l'Église, la formation est d'une importance capitale. Le programme de formation doit inclure, en particulier, la formation des laïcs à jouer pleinement leur rôle d'animation chrétienne de l'ordre temporel (politique, culturel, économique, social), qui est une caractéristique de la vocation séculière des laïcs (Jean Paul II, Ecclesia in Africa, § 75). Le mouvement a pour objet de promouvoir la formation des « femmes et hommes » engagés, en conciliant leur foi et leur vie quotidienne, pour rendre le monde encore meilleur et plus juste.

Le mouvement a pour but de soutenir l'évangélisation du milieu professionnel, en consolidant la formation des « femmes et hommes » guides pour les autres et solidaires avec les pauvres. Dynamiques, responsables et efficaces, ils seront toujours disponibles pour et dans l'Église, la Société, la Famille et le Monde professionnel.

Le mouvement collabore avec tous les mouvements / associations animés par cette même volonté tant au niveau national qu'international.

En vue de réaliser ces objectifs du mouvement, voici l'esprit et les attitudes qui l'animent : la vie du mouvement se présente, au premier abord, comme un processus de mise en commun de plusieurs identités, de plusieurs personnalités et de plusieurs cultures, qui sont présentes au sein du même mouvement. Notons certains points constituant le leitmotiv de ce processus de communion fraternelle :

- **Une vie de communauté** : le sens du partage et de compréhension est prépondérant. Chacun apporte quelque chose aux autres et vice-versa ; d'où l'importance de la complémentarité et du respect de l'autre. *L'œuvre de chacun est importante pour le tout (*Paul VI : *Evangelii nuntiandi, n°15)*
- **Une vie d'équipe** : l'esprit d'équipe est primordial dans toutes les démarches à mener ; chaque membre est attentif et ouvert aux autres pour une action commune *; chaque élément apporte aux autres ses propres dons ; en sorte que le tout, comme chaque partie, profite du fait que tous communiquent entre eux et travaillent dans l'unité et sans restriction à la perfection de l'ensemble* (*Concile Vatican II, Constitution Dogmatique :* Lumen Gentium, chap. 2, n°3*)*.
- **Le sens de solidarité, d'amitié et d'entraide** est lié à la vie du mouvement.
- **Le sens de responsabilité et d'engagement** : la pédagogie de participation dans le mouvement est une éducation à la responsabilité et à l'apprentissage de l'engagement. Le mouvement offre des moyens dans le but d'enrichir la réflexion en vue d'un fructueux engagement.

Identités et orientations du mouvement

La vie du MCCP s'articule autour de cinq dimensions :

1. Mouvement d'Église

Tel que son nom l'indique, le MCCP est une association d'hommes et de femmes dont la raison d'être est essentiellement **fondée sur la foi en Jésus Christ**. Et, ipso facto, il se définit comme **mouvement d'Église** : un chrétien qui prétend connaître et aimer le Christ ne peut aucunement ignorer la médiation de l'Église, en refusant ou en s'en passant d'elle ; car l'Église n'est autre que le **Corps Mystique du Christ**.

Nous associons notre action au **projet de l'Église** : des réflexions et des actions sur le processus d'inculturation et de l'œcuménisme en sont des exemples. La **pédagogie de Jésus**, fondée sur l'Amour, l'Action et la Prière, doit être notre modèle de comportement et notre guide dans nos actes.

Le MCCP veut être une **cellule de l'Église** qui opère dans un environnement particulier, à savoir les **milieux professionnels** à Madagascar. C'est de l'Église qu'il reçoit son existence proprement chrétienne. C'est de l'Église qu'il reçoit sa réflexion sur sa foi, ses sacrements, sa vitalité...

Le MCCP est une **présence authentique de l'Église dans les milieux professionnels**, en même temps qu'une **présence des Cadres et Professionnels au sein de l'Église**, avec leurs aspirations, leurs exigences et leur langage.

Le mouvement doit faire en sorte qu'il ait **voix au chapitre dans la construction de l'Église**, c'est-à-dire faire entendre ses soucis, ses réflexions, ses opinions, en particulier, en participant aux forums ecclésiastiques.

Sa vocation est celle même de l'Église, c'est-à-dire : **évangéliser** ; étant donné que l'évangélisation est l'identité profonde de l'Église, sa vocation même : la *tâche d'évangéliser tous les hommes constitue la mission essentielle de l'Église (*Paul VI, Exhortation apostolique : *Evangelii nuntiandi, n°14*.). Le mouvement se sent lui-même comme **partie intégrante du processus synodal** en cours dans l'Église catholique. Il est appelé à être en marche pour plus de communion et de participation dans la mission commune d'évangélisation. En tant que corps dynamique dans l'Église, le MCCP veut apporter sa contribution dans la rénovation de la société.

2. Mouvement d'évangélisation

Le MCCP a donc une **vocation d'évangélisation**, celle-ci, entendue dans le sens d'annoncer ou proclamer, d'agir et de prophétiser. En quelque sorte, sa mission, c'est de proclamer la Bonne Nouvelle par la parole et par les actes, particulièrement dans les milieux professionnels, dans le but de se convertir et de convertir davantage. Car l'évangélisation consiste à *porter la Bonne Nouvelle dans tous les milieux de l'humanité et, par son impact, transformer du dedans, rendre neuve l'humanité même… (*Paul VI, Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi, 17 : AAS 68 – 1976, 17).* L'objet de sa mission évangélisatrice concerne tout à la fois la personne et les structures, la dimension individuelle et la dimension institutionnelle. Effectivement, son témoignage vise essentiellement l'instauration de la justice au niveau individuel et collectif, ainsi que la transformation des structures qui perpétuent l'injustice.

C'est le **témoignage de la vie** *(*actes) et celui de **l'enseignement** (parole) donc que se réalise cette évangélisation. Le témoignage donné par la vie est certes d'une importance primordiale, car elle peut être considérée comme *une proclamation silencieuse, mais très forte et efficace de la Bonne Nouvelle.* En effet, *l'homme contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres, ou s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont témoins* (Paul VI, Exhortation apostolique : *Evangelii nuntiandi, n°41).* Mais, à la longue, cela se révélera insuffisant et impuissant *s'il n'est pas explicité par une annonce claire, sans équivoque, du Seigneur Jésus* (Paul VI, Exhortation apostolique : *Evangelii nuntiandi, 21-22 : AAS 68 – 1976, 19-20) ; a*cquérir donc une connaissance de base de la doctrine chrétienne, se perfectionner par la recherche technologique et les expérimenter dans la vie.

Le témoignage d'une vie chrétienne authentique et davantage cohérente avec l'aide des moyens et techniques d'animation spirituelle (Mass media, conférence, récollection, partage, immersion, révision de vie..) implique nécessairement, comme une composante essentielle de l'évangélisation, la

proclamation explicite de la parole de Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, mort et ressuscité, en qui le salut est offert à tout homme comme don de grâce et miséricorde de Dieu… **Illuminé par le Christ**, un chrétien devient *lumière pour les autres* (Éphésiens 5, 8-14), et un mouvement chrétien devient une **communauté de résurrection**, une **communauté de lumière** tant pour ses membres que pour les autres.

3. Mouvement de formation et d'éducation

Dans cette optique, le MCCP n'est pas une fin en soi. Il ne vit pas et ne se développe pas pour lui-même. Au contraire, sa **dynamique** réside dans sa capacité de se remettre en question continuellement vis-à-vis des **signes des temps** : il a à s'interpeller instamment et à **se dépasser constamment**. C'est la condition sine qua non de sa croissance et de sa vitalité, pourvu qu'elle soit envisagée dans le souci de faire mieux et plus, ou dans le but d'innover.

Cela oblige à développer une pensée et une conscience des problèmes de toute la société, par le biais d'une **évaluation permanente** et d'une **critique rationnelle** de ses pratiques dans le milieu. Cela l'oblige également à **approfondir davantage sa foi,** qui peut bien éclairer et enrichir l'intelligence humaine dans la recherche du bien et de la vérité. Car il a pour objectif la formation d'hommes et de femmes politiques sérieux, de citoyens responsables, qui ont une **vision chrétienne du monde** et qui agissent en conséquence.

Dans ce sens, le Mouvement se donne des **instruments de formation** dans tous les domaines (intellectuel, spirituel, humain..) afin d'acquérir des compétences technique et humaine, d'assurer une formation continue au-delà de l'Université et de promouvoir l'**épanouissement** de la vocation et des talents de chacun, **en tant qu'expression de la dignité humaine et professionnelle**.

Et cette **formation-éducation** doit être en rapport avec l'**existence professionnelle** concrète, vécue dans un monde en pleine mutation, où le chrétien est appelé à faire face à des **problèmes urgents.** À cet égard, l'on peut mentionner le problème urgent de la dégradation de l'environnement selon les perspectives du pape François dans l'Encyclique *Laudato Si*, la promotion de la justice et de la paix, la promotion de la foi et de l'œcuménisme, la promotion de la dialogue avec les non chrétiens (musulmans et autres) et avec les femmes et hommes de bonne volonté, le problème de l'inculturation de la foi chrétienne et celui des moyens de communication sociale. Ces différentes étapes de formation aideront les membres à progresser dans la vie.

Le mouvement et la profession

Le mouvement offre la possibilité de rechercher et de réfléchir sur certaines valeurs relatives à la profession ainsi que sur les attitudes que chacun des membres devrait avoir vis-à-vis de ces valeurs :

- la *compétence humaine*, la *polyvalence* : le travail d'équipe au sein du mouvement doit favoriser une recherche collective et pluridisciplinaire ;
- la *dignité*, la *loyauté*, *l'honnêteté* : la lutte contre les corruptions, les vols, les détournements sont des exemples d'attitude résultant de notre principe d'éthique chrétienne vis-à-vis de notre profession ;
- le *travail* et les *avancées technologiques* : la problématique que cela implique dans la profession peut être un sujet d'analyse ;
- l'*esprit d'initiative*, *d'imagination*, *d'innovation* ;
- le *sens profond de responsabilité*, de *service* et surtout de *leadership chrétien* ;
- le *sens de collaboration*, de *coopération* et des *relations humaines* ;
- les *problématiques du chômage* et la *recherche d'alternatives*.

Ainsi, le mouvement constitue un espace de recherche et de formation sur différents aspects de notre profession.

Le mouvement et la famille

Le mouvement doit contribuer aux projets relatifs à la vie familiale : planning familial, les problèmes liés à la bioéthique. Cela pourrait se faire de concert avec d'autres mouvements.

Dans la démarche éducative, la famille est irremplaçable. Elle est la première école de la vie et ce que l'on y reçoit est décisif pour le développement futur de la personne. (Jean-Paul II, Message pour la journée mondiale de la paix, 1998). C'est notre cadre de vie affective. Il est de notre devoir de veiller au bonheur de notre foyer : harmonie du couple et éducation des enfants.

Puisque le Créateur a fait de la communauté conjugale l'origine et le fondement de la société humaine, la famille est devenue la cellule première et vitale de la société (*Concile Vatican II*, Apostolicam actuositatem, §11). *L'avenir du monde et de l'Eglise passe par la famille. En effet, non seulement la famille est la première cellule vivante de la communauté ecclésiale, mais aussi celle de la société* (*Jean-Paul II*, Exhortation apostolique, *Familiaris consortio, §75*). La famille est la cellule de base de l'Église ; elle doit définir des **objectifs** :

- **responsabiliser les enfants** en les éduquant à se respecter et à respecter les autres ;
- **faire prendre conscience** aux jeunes et aux adultes de la **beauté et la dignité du mariage**, du rôle essentiel que jouent les époux et les parents au sein de la famille ;
- **se préparer à une vie familiale équilibrée**, à une parentalité responsable qui favorise l'éducation des enfants qui seront les piliers de la nation ;
- **s'initier au merveilleux développement de la vie** et à respecter la vie dès son début : approfondissement des valeurs ancestrales éducatives et des notions de morale chrétienne ; échange d'expériences et de conseils concernant la vie du foyer, surtout entre les mariés et les célibataires. *La vie doit être sauvegardée avec soin extrême dès la conception* (Concile Vatican II, *Gaudium et spes, §51, 3*).

La **vie de la famille**, bien qu'assez privée, constitue un centre d'intérêt qui mérite réflexion et recherche dans notre mouvement. Notre foi chrétienne donne, certes, une grande importance à la vie de famille qui se trouve à la base de la tâche d'évangélisation.

4. Mouvement catholique

En tant que Mouvement d'Église, le MCCP est en premier lieu une association de laïcs engagés au sein de l'Église Catholique Apostolique Romaine (ECAR), fidèle à l'esprit et aux **enseignements** du Concile Vatican II. Il n'est donc pas une organisation ou un parti politique.

Il reconnaît la place importante tenue par **l'aumônier** dans sa mission évangélisatrice. L'aumônier représente l'Église hiérarchique au sein du mouvement. Il travaille en étroite symbiose avec chaque bureau (national et/ou local) dans le but de conserver la mémoire du mouvement. Il joue un rôle dynamique en accompagnant le ministère laïc des cadres et des professionnels. Il accompagne le Mouvement dans son cheminement parsemé d'embûches et de tâtonnements. Il les éduque à avoir une foi plus adulte et plus responsable.

Il n'en demeure pas moins que le MCCP est ouvert à tous les femmes et hommes de bonne volonté qui adhèrent à son idéal. Mais ceux qui y entrent et y restent sont tenus d'en suivre les **orientations** et d'en adopter les **démarches** établies. L'Église Catholique étant à ce titre l'Église Universelle.

5. Ouverture internationale

L'internationalité du mouvement revêt un double titre :

La mondialisation de l'économie et la globalisation sociale font que la mission universelle évangélisatrice ne peut se confiner dans les limites de nos frontières

mais en interaction avec l'environnement international.

Au-delà de ces statuts juridiques, l'internationalité se traduit aussi par d'autres **significations** : le mouvement est ouvert aux autres pays du monde entier et aux divers problèmes mondiaux, comme la migration, le changement climatique, les inégalités sociales... Cette étendue géographique représente une diversité de réalités très riches pour un véritable échange d'expériences.

Tous les domaines de la science sont couverts par la compétence des membres dans diverses disciplines. Les efforts de recherche sont vivement encouragés dans l'intérêt général. Les secrétariats spécialisés sont créés dans ce sens.

Lieu de confluence entre la science et la foi, la foi et la vie, l'engagement et la vie, la foi et la culture, le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, le mouvement se situe au carrefour de courants culturels de diverses tendances. L'inculturation du message d'évangélisation requiert, de notre part, un engagement actif.

La globalisation croissante des relations économiques, culturelles, politiques et géostratégiques nous conduit à considérer certains problèmes qui se posent au niveau planétaire.

Le MCCP adhère aux paroles du pape François quant à l'importance de la création d'une société humaine plus juste et solidaire les uns des autres (*Fratelli Tutti*, 114).

La solidarité internationale est de rigueur dans la recherche d'alternatives et dans la mise en œuvre des solutions. Citons entre autres : pauvreté, faim, dettes, environnement, droits de l'homme, révolution technologique, démocratie, guerre et paix.

La dimension internationale n'est qu'un vain mot sans le la solidarité des cadres au niveau internationale. Ce qui suppose d'une part que chaque mouvement national soit dynamique et que, d'autre part, les coopérations bilatérale et/ou multilatérale entre les mouvements soient accrues. La coopération internationale doit s'asseoir sur une base locale solide.

Le mouvement malagasy aura une crédibilité internationale dans la mesure où vit une expérience originale qui suscite l'adhésion de tout un chacun. Il pourrait alors assumer pleinement son rôle à tous les échelons des instances internationales.

Conclusion

En développant une capacité d'analyse critique dans le cadre de sa pédagogie, le mouvement offre un espace de recherche, d'étude, de formation continue, d'action et d'innovation pour les membres. Ce processus intègre dans sa démarche un accord harmonieux entre vie spirituelle, vie de famille, vie sociale et vie professionnelle.

Les (jeunes) cadres et professionnels catholiques apprennent, grâce à la dimension internationale de leur vie, que l'appartenance à notre mouvement, consistent non seulement à recevoir des formations et des expériences, mais aussi surtout à donner le meilleur d'eux-mêmes, sous forme d'apprentissage, d'initiation, d'initiative, de volonté, de communion, de participation et de mission.

La trilogie *Immersion – Réflexion – Engagement* se trouve à la base de notre pédagogie :

- une réflexion n'est valide sans un détour sur le terrain (immersion) et vice-versa ;
- nourrir une réflexion sociale et théologico-éthique sur le rôle des cadres dans la vie socio-économique et ecclésiale ;
- s'engager dans la construction d'un monde plus juste et plus équitable, sortir le pays de l'ornière de la pauvreté, développer des projets dans la mesure de nos moyens.

B] STATUTS DE MCCP MADAGASCAR *(v 2022)*

TITRE PREMIER : CONSTITUTION ET BUT

Article 1 : Cette association est fondée, sous le titre de **Mouvement Chrétien de Cadres et Professionnels**, par des cadres et des professionnels malagasy qui adhèrent au présent statut conformément à l'ordonnance n°60-133 promulguée à Madagascar le 03 octobre 1960.

Son **siège social** est fixé au C.N.P.C. porte 44, Antanimena Antananarivo 101. La durée de l'association est illimitée, ainsi que le nombre des adhérents.

Article 2 : Le mouvement est organisé au sein de l'Église en tant que membre de la Commission Episcopale pour l'Apostolat des Laïcs (CEPAL) et participe activement à la mission évangélisatrice : "*Je t'ai établi comme lumière pour les nations afin que tu apportes le salut au bout du monde"* (Isaïe 49, 6*).*

Article 3 : L'association, étant revêtue de la personnalité civile, pourra faire libre emploi de ses ressources, acquérir et posséder dans les limites de la loi, prêter, emprunter, et faire tout autre acte juridique.

Ces divers actes seront délibérés et votés par le Conseil National, lequel sera représenté par le Président(e) ou, à défaut, par le Vice-Président(e).

Article 4 : Le mouvement est apolitique. Si un de ses membres appartient à un quelconque parti, l'association n'est pas engagée dans ses actes en ce sens.

TITRE 2 : OBJET

Article 5 : Le mouvement a pour objet de soutenir les « femmes et hommes » engagés, en conciliant leur foi et leur vie quotidienne, pour rendre le monde encore meilleur et plus juste.

Article 6 : Le mouvement a pour but de promouvoir l'évangélisation du milieu professionnel par la formation des « femmes et hommes » guides pour les autres et solidaires avec les pauvres. Dynamiques, responsables et efficaces, ils seront toujours disponibles pour et dans l'Église, la Société, la Famille et le Monde professionnel.

Article 7 : Le mouvement vise à promouvoir :

- une société plus démocratique, favorisant la participation, l'égalité, la liberté et le sens du bien commun ;
- la sauvegarde de la Maison Commune considérant constamment l'environnement et les richesses naturelles (Pape François, *Laudato Si*) ;
- l'option pour les pauvres, les marginaux et les laissés-pour-compte du profit ;
- la prise de responsabilité dans l'Église, l'entreprise et la société ;
- l'esprit de service et de non self-service : « servir et non se servir » ; c'est un grand secret que ne devons apprendre de Jésus (cf. Matthieu 10, 45)
- une Église prophétique à l'écoute active de la voix de son peuple. L'Église doit continuer à jouer son rôle prophétique et être la voix des sans voix (Ecclesia in Africa, § 70) à travers le triptyque de l'Église synodale, en l'occurrence, la communion, la participation, et la mission ;
- un dialogue constructif avec les autres : œcuménisme, inter-religions… ;
- un projet de société qui privilégie « l'être sur l'avoir — l'homme vaut plus par ce qu'il est que par ce qu'il a » (Concile Vatican II, Const. past. Gaudium

et Spes, chap. 3, n°35) —, qui établit la cohérence entre la foi et la vie ;

- le respect de la dignité de l'homme : l'homme est l'unique valeur au monde. En aucun cas, on ne peut le détruire.

TITRE 3 : FINANCEMENT

Article 8 : Tout adhérent au mouvement participe au fonctionnement du Bureau National par le paiement d'une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire, payable dans le premier semestre de l'année en cours. Le montant de la cotisation au niveau de chaque équipe sera déterminé par le bureau local conformément à son règlement intérieur.

Article 9 : L'association est habilitée à recevoir des dons, des financements intérieurs ou extérieurs du territoire malagasy, si les raisons sont conformes au présent statut.

TITRE 4 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 10 : Structure et attribution

Lors de chaque Congrès National se tient l'Assemblée Générale (AG) de MCCP.

DÉSIGNATION	ATTRIBUTIONS
Assemblée Générale : première instance décisionnelle du mouvement	• informer les membres sur les actions réalisées ; • définir les perspectives à venir ; • informer les membres sur la situation financière et le patrimoine du mouvement ; • élire les nouveaux "Président(e)" et "Trésorier(ère)" du Bureau exécutif national ; • amender et réviser les textes régissant le mouvement ; • déterminer le prochain lieu (Diocèse) d'accueil du Congrès National, sous forme de rotation, tout en priorisant les localités qui n'ont pas encore hébergé l'AG (du centre et/ou du Nord au Sud et/ou de l'Ouest à l'Est du territoire malagasy).
Conseil National : • Bureau exécutif national • Membres des Coordinations de Diocèse	• délibérer tous les points qui e relèvent pas des prérogatives de l'AG ; • proposer les recommandations appropriées à chaque entité (équipe) composante du MCCP • coordonner toutes les actions (et les activités) ainsi que les visites des équipes.
Bureau exécutif national : • 1 Aumônier national • 1 Président(e)	• assurer l'administration du mouvement conformément au statut : gestion des affaires sociales, direction et supervision des activités du mouvement ; • organiser les assemblées générales ;

• 1 Vice-Président(e) • 2 Secrétaires • 2 Trésoriers(ères) + conseillers	• organiser les réunions de coordinations ; • garantir l'administration financière du mouvement. ⇨ Président(e) et Trésorier(ère) nouvellement élus(es) sélectionnent et désignent les membres du Bureau exécutif national parmi les membres issus des équipes existantes.
Coordination du Diocèse : • 1 Aumônier de Diocèse • 1 Coordonnateur de Diocèse et 1 coordinateur auxiliaire (suppléant)	• coordonner les équipes répartis dans les districts rattachés aux Diocèses respectifs.
Equipes locales : • 1 Aumônier de Diocèse ou "*Pretra miara-dia*" • 1 Président(e) • 1 Vice-Président(e) • 1 ou 2 Secrétaires • 1 ou 2 Trésoriers(ères) + conseillers	

Article 11 : Seule l'Assemblée Générale peut modifier le statut de l'association en présence d'au moins les 2/3 des votants.

Les votants sont tous les membres MCCP en règle à leurs cotisations antérieures et présents à l'AG, disposant de leur carte d'adhésion à jour.

Article 12 : L'Aumônier National est désigné par la Conférence Épiscopale de Madagascar (CEM) parmi une liste restreinte proposée par le Conseil National.

L'Aumônier diocésain est nommé par l'Évêque ordinaire du lieu.

Article 13 : Le Président(e) et le Trésorier(ère) du Bureau exécutif national sont élus pour trois (3) ans par l'Assemblée Générale à la majorité simple des votants. Ils sont rééligibles pour deux (2) mandats successifs.

La fonction des membres du Conseil National n'est pas rémunérée.

Article 14 : Le renouvellement du Bureau exécutif national se fera tous les trois (3) ans, pendant un Congrès National ou Assemblée Générale. Cependant, ceci peut se faire inopinément si les 2/3 des membres le demandent.

Un membre du Bureau exécutif national, dans l'impossibilité de continuer à exercer sa fonction, peut, jusqu'à l'expiration de son mandat, la léguer à un autre membre (sauf si c'est le Président(e)).

Article 15 : Seuls les actes consentis par le Conseil National peuvent être déclarés au nom du mouvement.

Le Conseil National ne peut délibérer qu'en présence d'au moins la moitié de ses membres.

Article 16 : Dans ses activités, le Conseil National pourra se faire assister d'un ou de plusieurs comités consultatifs lesquels, sans faire partie du mouvement, pourront lui apporter le concours de ses lumières et de ses services.

Article 17 : Les attributions du Président(e) national sont de :

- organiser et présider les réunions du Conseil National ;
- signer les actes administratifs, en déléguant cette fonction, le cas échéant, sous réserve d'une lettre signée, à un autre membre du Conseil National ;
- décider en dernier lieu dans le cas d'un problème non résolu au sein du Conseil National.

En cas de vacance de poste du Président(e) national, c'est le Vice-Président(e) qui assurera sa fonction jusqu'à la prochaine élection.

Dans le cas échéant, la désignation d'un doyen (le plus ancien adhérent au MCCP parmi les membres du Bureau exécutif national) à la tête d'une direction collégiale assurera sa fonction jusqu'à la prochaine élection.

TITRE 5 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 18 : L'Assemblée Générale a lieu tous les trois ans (03).

Article 19 : Les principaux objets de l'Assemblée Générale consistent à :

- informer les membres sur les actions réalisées ;
- définir les perspectives à venir ;
- informer les membres sur la situation financière et le patrimoine du mouvement ;
- élire les nouveaux Président(e) et Trésorier(ère) du Bureau exécutif national ;
- amender et réviser les textes régissant le mouvement ;
- déterminer le prochain lieu (Diocèse) d'accueil du Congrès National, sous forme de rotation, tout en priorisant les localités qui n'ont pas encore hébergé l'AG (du centre et/ou du Nord au Sud et/ou de l'Ouest à l'Est du territoire malagasy).

Article 20 : La candidature aux postes de Président(e) et de Trésorier(ère) doit être validée par le CEPAL sur présentation de curriculum vitae pastoral.

Les élections du Président(e) et du Trésorier(ère) se font sur un même bulletin de vote. Ils seront respectivement élus à la majorité simple à l'aide d'un scrutin universel direct. Seuls les membres en règle à leurs cotisations antérieures et présents à l'AG, disposant de leur carte d'adhésion à jour, ont le droit de voter.

Article 21 : L'objet de délibération(s) de l'Assemblée Générale est fixé par ordre du jour émanant du Conseil National. Aucune proposition émanant de l'initiative individuelle ne peut lui être soumise sans que le Conseil National n'ait été préalablement saisi et qu'il aurait décidé de la présenter à l'Assemblée Générale. Les propositions présentées par le tiers (1/3) des membres seront nécessairement soumises à l'Assemblée Générale.

Article 22 : Les délibérations prises par l'Assemblée Générale engagent tous les membres du MCCP.

TITRE 6 : MEMBRE

Article 23 : Admission

Nul n'y vient par pression, nul n'y reste par contrainte. Chacun y demeure actif dans la fidélité à l'esprit du présent statut.
Pour faire partie du MCCP, il faut :

- être cadre ou professionnel (en activité, en attente d'activité ou en retraite) ;
- adhérer aux principes de la morale et de la doctrine sociale catholique ;
- adhérer au présent statut et se conformer aux règlements intérieurs établis ;
- être agréé par le Bureau de l'équipe locale de son lieu de résidence.

Un nouveau membre porte le statut de « *sympathisant* » pendant une période n'excédant pas six (06) mois. Pour devenir un membre effectif, il doit faire l'objet d'une cérémonie de « *dingana* » officié par l'Aumônier du Diocèse.

Chaque adhérent est doté d'une carte dûment délivrée par le Bureau exécutif national, accompagnée d'une copie des Statut et Orientations ainsi que des règlements intérieurs.

Article 24 : Radiation – Démission

Sont considérés comme motifs valables de radiation :

- un manquement grave au présent statut ;
- une initiative importante engageant le mouvement sans l'assentiment du Conseil National ;
- un acte ouvertement contraire à la bonne confraternité.

Toute radiation pour l'un ou l'autre cas de ces motifs sera prononcée par le Conseil National.

Article 25 : Un adhérent voulant démissionner doit adresser une lettre manuscrite au Bureau de l'équipe locale et il appartient à ce dernier d'informer le Conseil National.

Article 26 : En se retirant, par démission ou par radiation, le membre perd tous ses droits relatifs au mouvement.

TITRE 7 : DISSOLUTION

Article 27 : La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que par l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil National.

Cette assemblée devra réunir la majorité absolue des membres.
Le vote des trois-quarts (3/4) des membres présents à l'Assemblée Générale est indispensable pour que la dissolution soit prononcée.

Article 28 : En cas de dissolution, après avoir liquidé les passifs, les actifs de l'association seront légués en faveur de la Conférence Episcopale de Madagascar (CEM).